

---

## Appel à candidature : Résidence de création à « La Colombière »

### Lieu

La Fondation Marquise de Narros - Institut de France est légataire de « La Colombière », propriété située en bord de Loire sur la commune de Gennes – Val-de-Loire (Maine-et-Loire). Cette maison a été l'habitation et le lieu de travail du sculpteur Gustave Pimenta pendant une trentaine d'années jusqu'en 1982.

### Contexte

Les conditions du legs stipulent que cette maison doit rester « ...destinée au séjour d'un artiste, d'un écrivain d'art, d'un historien ou d'un érudit, désigné par l'Institut ... ». La mise en place d'un partenariat associant la commune, l'Institut de France et la Mission Val de Loire vise à définir les contours et les modalités de fonctionnement de cette résidence.

Cette maison est en effet située dans le périmètre du site inscrit Val de Loire patrimoine mondial. L'idée est de rapprocher la thématique de la résidence de la raison pour laquelle le Val de Loire est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, c'est-à-dire du paysage culturel.

### Intention

L'intention est de proposer une résidence de création consacrée au thème du paysage culturel du Val de Loire et à ses représentations, d'une durée de six semaines, au cours de l'été 2019, sur l'une des périodes suivantes : la première du 1er juillet au 11 août et la seconde du 12 août au 23 septembre.

La résidence de création conduira à la présentation d'une ou de production(s) dans les conditions ci-après définies.

### Profil des candidats

Cet appel à candidature s'adresse à des élèves et des étudiants en fin de cursus ou récemment (moins de 5 ans) diplômés de niveau Bac + 5 provenant des écoles d'art, de paysage et d'architecture de l'axe ligérien et au-delà du territoire national. Toutes les formes d'expression ou disciplines artistiques sont envisageables.

### Désignation du lauréat

Les candidatures sont examinées par la mission Val de Loire, qui les classe, puis soumises à un jury institué par l'Institut de France, sous la présidence de Madame Danièle Sallenave, de l'Académie française, conservateur de la Colombière.

### Conditions de séjour

Le lauréat résidera dans la propriété de l'Institut de France à la Colombière, dans un studio qui sera mis à sa disposition le temps de ce séjour. Les frais d'hébergement sont entièrement pris en charge par l'Institut de France, la nourriture et les autres frais de séjour personnels sont à la charge du lauréat.

